Image not found or type unknown

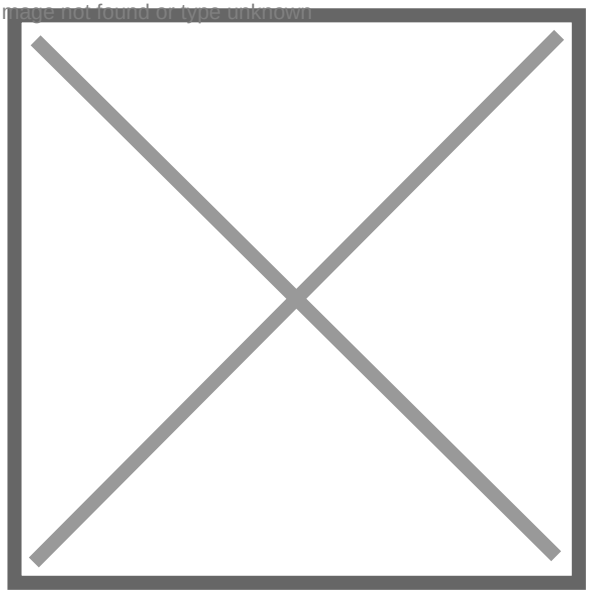

Venue en France enfant majeur

Par **lesiam**, le **05/11/2016** à **19:11**

Bonjour,

Je suis français, né en France et me suis marié avec une étrangère (thaïlandaise) le 3 avril 2007, il y a bientôt 10 ans. Nous avons procédé au regroupement familial pour ses 2 fils mineurs, qui sont entrés en France dans le cadre du regroupement familial le 20/05/2009. Au moment de la demande, sa fille aînée avait 18 ans et nous n'avons pas fait de demande pour elle car on m'avait dit que les enfants majeurs n'entraient pas dans le cadre du regroupement familial.

Depuis, nous avons toujours souhaité la faire venir, mais n'avons fait aucune démarche. Sa situation aujourd'hui est qu'elle a 29 ans, diplômée à l'équivalent de bac + 4 et qu'elle est seule en Thaïlande, célibataire, et sa famille, sa mère et ses 2 frères, sont résidents, avec des cartes de 10 ans en France.

Mon épouse et ses 2 fils travaillent en CDI à temps complet et nous avons les moyens de l'accueillir dans de bonnes conditions.

Je souhaiterais donc avoir votre avis sur la faisabilité et la manière de la faire venir en France.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.
Merci d'avance.

Par **lesiam**, le **06/11/2016** à **15:57**

pour ce qui est de l'ambassade, je recherche avant tout pour quel motif demander un visa et lequel, pour ce qui est de la préfecture, je ne suis pas convaincu qu'ils vont me donner les meilleures réponses, c'est pour cela que je me suis adressé à vous.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés